

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-208 DU 30 AVRIL 1999

Chargeant Monsieur John IGUE Ministre de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Madame **Marie-Elise GBEDO**, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin,
- Vu La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,
- Vu Le Décret n°98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement,
- Vu Le Décret n° 98-427 du 25 Septembre 1998 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

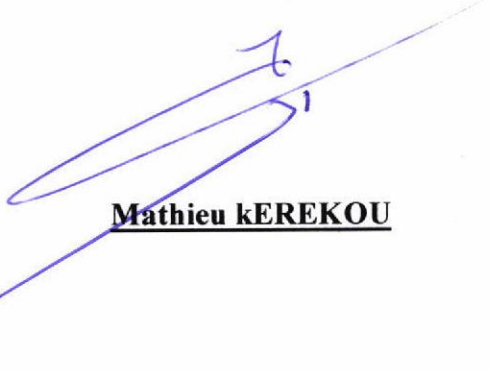
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 30 Avril 1999, Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim de la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Avril 1999

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu kEREKOU

Ampliations : PR 5, AN 4, CES 2, HAAC 2, MCAT 1, MIPME 1 ,
AUTRES MINISTERES 15, SGG 1.